

République Française  
Département : CHARENTE  
Arrondissement : Cognac  
VAL DES VIGNES - Commune

## Procès verbal

Le vendredi 06 mars 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de DECELLE Guy.

Secrétaire de la séance : CHABOT Jean-Michel

**Présents** : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, NEBOUT Franck, DÉNOUE Joël

**Représentés** : BOIBELET AVRIL Elsa représentée par COUSSEAU Stéphanie, CATINOT Isabelle représentée par VERGNION Philippe

**Absents et excusés** : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

### Ordre du jour :

1. Compte-rendu du 16 février 2026
2. Rapport sur les décisions prises par délégations
3. Participation sortie scolaire
4. Compte Financier Unique (CFU) 2025 budget commune
5. CFU 2025 budget annexe lotissement de la Renardière
6. CFU 2025 budget annexe lotissement de Bellevue
7. CFU 2025 budget annexe lotissement de l'Espace DEFRANCE
8. Affectation des résultats 2025 budget commune
9. Affectation des résultats 2025 budget annexe lotissement de la Renardière
10. Affectation des résultats 2025 budget annexe lotissement de Bellevue
11. Affectation des résultats 2025 budget annexe lotissement de l'Espace DEFRANCE
12. Reprise anticipée des résultats 2025 budget commune
13. Reprise anticipée des résultats 2025 budget annexe du lotissement de la Renardière
14. Reprise anticipée des résultats 2025 budget annexe du lotissement de Bellevue
15. Reprise anticipée des résultats 2025 budget annexe du lotissement de l'Espace DEFRANCE
16. Vote des taux des impôts locaux
17. Budget Primitif (BP) 2026 commune
18. BP 2026 du budget annexe du lotissement de la Renardière
19. BP 2026 du budget annexe du lotissement de Bellevue
20. BP 2026 du budget annexe du lotissement de l'Espace DEFRANCE
21. Vente de l'immeuble du 3 Rue du Lavoir
22. Questions et informations diverses

**Délibérations du conseil :**

**VENTE DU 3 RUE DU LAVOIR MAINFONDS (N° DE2026015)**

**Rapporteur : Guy DECELLE, Maire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2025-03-03, en date du 28 mars 2025, elle l'avait autorisé à mettre en vente l'immeuble appartenant à la commune, situé au 3 Rue du Lavoir à Mainfonds 16250 VAL DES VIGNES qui disposait au rez-de chaussée d'un atelier boulangerie avec au 1<sup>er</sup> étage et au 2<sup>ème</sup> étage, un appartement. Les parcelles sont cadastrées quartier 210 section B n° 236 et n° 235p.

Il rappelle qu'un mandat de vente à été confié à la Société Immobilière SAFTI et précise qu'une offre d'achat a été déposée.

Il s'agit de Madame BEYLOT, domiciliée 1 Chemin de la Bersauge 16250 BLANZAC-PORCHERESSE qui fait une offre de 179 900 € à laquelle il conviendra de retenir la somme forfaitaire de 9 900 € pour frais d'agence soit un montant net de 170 000 € pour la commune

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser a accepté cette offre étant précisé qu'une division parcellaire sera nécessaire pour délimiter la surface de terrain vendue avec l'immeuble.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Considérant que des bâtiments inoccupés se dégradent régulièrement au fil des ans,
- Considérant que la commune d'a pas de projet particulier pour cet immeuble,
- Considérant l'offre d'achat présentée

après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- 1. Accepte de céder** à Madame BEYLOT, domiciliée 1 Chemin de la Bersauge 16250 BLANZAC-PORCHERESSE l'immeuble situé au 3 Rue du Lavoir 16250 VAL DES VIGNES avec les parcelles cadastrées quartier 210 section B numéros 236 et 235p, d'une superficie totale d'environ 1 200 m<sup>2</sup>, pour la somme de 179 900 euros (cent soixante-dix-neuf mille neuf cents euros).
- 2. Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à faire établir tout document de bornage et de divisions parcellaires nécessaires.
- 3. Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser tous les contrôles nécessaires lors de la vente d'un bien.
- 4. Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente ou sous seing, l'acte notarié de vente ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

**Dit que les frais relatifs aux différents contrôles, au bornage et à la division parcellaire seront pris en charge par la commune, les frais d'acte notariés seront, eux, à la charge de l'acquéreuse.**

Délibération : adoptée

**APPROBATION CR DU 16/02/2026 (N° DE2026016)**

**Rapporteur : Guy DECELLE, Maire**

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu du Conseil Municipal, séance du 16 février 2026, qui leur a été auparavant adressé par mail.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

**D'approuver** le compte rendu de la réunion du 16 février 2026.

Délibération : adoptée

**RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS (N° DE2026017)**

**Rapporteur : Guy DECELLE, Maire**

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2020-3-5 en date du 23/05/2020 complétée par la délibération n° 2022-02-02 en date du 11/03/2022.

<b><u>DATE</u></b>	<b><u>OBJET DE LA DECISION</u></b>
18/02/2026	Acceptation broyage voirie communale 9 450 € TTC
20/02/2026	Acceptation devis contrôle sécurité City Stade 360 € TTC
23/02/2026	Vente concession J2-H-012 Cimetière de Jurignac à RICHARD Brigitte 150 €
27/02/2026	Vente case columbarium M1-COL-02 Cimetière de Mainfonds à REZEAU Pierre 1 500 €

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.  
Le Conseil Municipal prend acte.

Délibération : adoptée

PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES (N° DE2026018)

Rapporteur : *Philippe VERGNION, 1<sup>er</sup> adjoint*

Monsieur Philippe VERGNION, adjoint délégué aux finances, explique à l'assemblée que l'école communale organise deux voyages scolaires à St-Lary (les classes de Jurignac en avril et celles de Péreuil en juin) auxquels participera la quasi-totalité des élèves (89).

Le coût du séjour par élève est de 395 €.

Sachant que la sortie est déjà subventionnée par la coopérative scolaire, le département et l'Association des Parents d'Elèves, il resterait encore à la charge des parents 100 €/enfant.

Madame la Directrice de l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la commune.

Monsieur VERGNION précise qu'un avis favorable a été émis par la commission de finances pour une aide de 40€/enfant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant qu'il convient de permettre à un maximum d'enfants de bénéficier de ces voyages scolaires qui favorisent l'acquisition de compétences, l'épanouissement et l'ouverture au monde,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1. Décide d'accorder une participation exceptionnelle de 40 €/enfant pour ces sorties scolaires (soit 3 560 € selon le nombre d'enfants partant à ce jour)
2. Dit que la participation de la commune sera versée directement à la coopérative scolaire de l'école.
3. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Délibération : adoptée

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX (N° DE2026019)

Rapporteur : *Guy DECELLE, Maire*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 juin 2025, le conseil municipal avait fixé les taux 2025 des impôts locaux à :

TH : **9,00 %** TFPB : **40,40 %** TFPNB : **33,93 %**

Le Conseil Municipal,

Considérant le revenu fiscal attendu pour le budget primitif 2026,

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1°) De fixer les taux 2026 d'imposition des taxes directes locales comme suit (en fonction des taux moyens pondérés des ex-communes avec un lissage sur 12 ans) :

- Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) : **40,40 %**
- Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB) : **33,93 %**
- Taxe d'habitation (TH) : **10,20 %**

2°) de charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération : adoptée

BP 2026 COMMUNE (N° DE2026020)

Rapporteur : *Guy DECELLE, Maire*

Après établissement par la commission des finances, en date du 10 mars 2025, puis présentation à la Conseillère aux Décideurs Locaux du Sud Charente de la DGFIP, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 (**avec reprise anticipée des résultats 2025 dans l'attente du vote du Compte Financier Unique**) pour la Commune de VAL DES VIGNES et propose donc d'inscrire :

Des recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **1 593 424,69 €**

Des recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **1 391 727,38 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ce budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Délibération : adoptée

**BP 2026 LOTISSEMENT LA RENARDIERE (N° DE2026021)**

**Rapporteur : Guy DECELLE, Maire**

Après établissement par la commission des finances en date du 17 février 2026 et présentation à la Conseillère aux Décideurs Locaux du Sud Charente de la DGFIP, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget annexe du lotissement de la Renardière 2026 (**avec reprise anticipée des résultats 2025 en attendant le vote du Compte Financier Unique**) et propose d'inscrire :

Des recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **79 162.83 €**

Des recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **149 199.00 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ce budget annexe du lotissement de la Renardière 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Délibération : adoptée

**BP 2026 LOTISSEMENT BELLEVUE (N° DE2026022)**

**Rapporteur : Guy DECELLE, Maire**

Après établissement par la commission des finances en date du 17 février 2026 et présentation à la Conseillère aux Décideurs Locaux du Sud Charente de la DGFIP, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget annexe du lotissement de Bellevue 2026 (avec reprise anticipée des résultats 2025 en attendant le vote du Compte Financier Unique) et propose d'inscrire :

Des recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **219 727,97 €**

Des recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **124 923,60 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ce budget annexe du lotissement de Bellevue 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Délibération : adoptée

**BP DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'ESPACE DEFRANCE (N° DE2026023)**

**BPRapporteur : Guy DECELLE, Maire**

Après établissement par la commission des finances en date du 17 février 2026 et présentation à la Conseillère aux Décideurs Locaux du Sud Charente de la DGFIP, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget annexe du lotissement de l'Espace DEFRANCE 2026 (**avec la reprise anticipée des résultats 2025 avant le vote du Compte Financier Unique**) et propose d'inscrire :

Des recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **343 146.00 €**

Des recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **234 880.80 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ce budget annexe du lotissement de l'Espace DEFRANCE 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Délibération : adoptée

**Tous les autres sujets prévus à l'ordre du jour ont été reportés.**

DECELLE Guy  
Président de séance



CHABOT Jean-Michel  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Chabot', written over a faint grid background.